

Forfaits / Plafonds 2026

Prise en charge des Études promotionnelles et formations qualifiantes

Pour les établissements entre 200 et 500 agents (en ETP)

⇒ Application d'un forfait/plafond pour les diplômes suivants :

| Formations | Forfaits / Plafonds |
|--|---------------------|
| Diplôme d'Etat d'aide soignant | 39 769 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier | 129 245 € |
| Diplôme de cadre de santé | 51 290 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée | 42 903 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc operatoire | 88 206 € |
| Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste | 111 749 € |
| Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social | 27 844 € |
| Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale | 27 645 € |

⇒ Pour les autres formations qualifiantes, un taux de prise en charge de 93 % sera appliqué au coût réel du dossier

Ces forfaits plafonds sont des **sommes maximales** qui seront accordées aux établissements. Cela permet donc à chaque établissement d'envisager un cofinancement plus important sur certains dossiers.

Vos conseillers en gestion de fonds restent à votre disposition pour analyser, à vos côtés, à chaque campagne EP, la meilleure des stratégies.